

---

## **POLITIQUE DE FORMATION EN RCR DU DOCTORAT DE 1<sup>ER</sup> CYCLE EN MÉDECINE**

---

Révision : mai 2026

Conformément à [l'article 6.4](#) des dispositions réglementaires propres au programme de Doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine, toute personne étudiante doit attester qu'elle a suivi une formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) et obtenu la certification reliée **avant de débiter sa 1<sup>re</sup> année** dans le programme.

La personne étudiante **doit s'inscrire elle-même et assumer les frais de cette formation.**

Une re-certification annuelle est recommandée mais non exigée.

### **CRITÈRES DE VALIDITÉ**

L'attestation de formation RCR est valide si :

- La période de validité dépasse le 30 avril de l'année suivant l'admission au doctorat
- Elle peut être émise par: [Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada](#) (le bureau local met à votre disposition une liste d'endroits et de dates de formation), Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne, CSST, etc.
- Le niveau de la formation est : "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé"
- La formation couvre minimalement les trois exigences suivantes :
  - Réanimation cardiorespiratoire et manœuvres en cas d'obstruction des voies respiratoires sur un adulte, un enfant et un bébé
  - Utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)
  - Utilisation d'un système de ventilation masque et ballon

Une fois la formation complétée, l'attestation RCR doit être déposée dans le [Centre étudiant](#) de Synchro. Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique [Dossier santé et vaccination](#) sur le site du Bureau du registraire.

### **DÉLAIS DE DÉPÔT**

L'attestation de formation RCR doit avoir été transmise **AVANT le début des cours de la première année du Doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine.**

Toute personne étudiante se trouvant dans l'impossibilité de respecter ce délai doit impérativement écrire à : [admission-md@umontreal.ca](mailto:admission-md@umontreal.ca) (cohortes de Montréal et des Laurentides) ou à : [vaccination-mauricie@meddir.umontreal.ca](mailto:vaccination-mauricie@meddir.umontreal.ca) (cohorte de la Mauricie) pour convenir d'une entente.

**À défaut de pouvoir attester qu'elle a suivi une formation RCR valide dans les délais fixés ou convenus, un manquement au professionnalisme (niveau 2) sera inscrit au dossier des compétences transversales de la personne étudiante concernée, conformément à la [Politique sur les comportements professionnels.](#)**